Ce qui change au 1er février2017

Encadrement des loyers hors de Paris, évolution du prix du gaz et des tarifs autoroutiers. Voici tout ce qui est susceptible de modifier le pouvoir d'achat des Français à partir du 1er février.

Le traitement des fonctionnaires augmente

Le point d'indice des fonctionnaires, à partir duquel on calcule leur rémunération, va augmenter de 0,6%, selon le décret paru au Journal Officiel le 26 mai 2016. Pour ceux qui sont à l'indice 100, le salaire, déjà porté à 5.589,69 euros le 1er juillet 2016, atteint ainsi 5.623,23 euros ce mois-ci.

- + 0,6% au 1er juillet 2016
- **+ 0,6% au 1er février 2017**

La valeur brute du point d'indice au 1er février 2017 sera alors de **4,686025 €**

Ces **deux revalorisations successives** mettaient fin au gel entamé en juillet 2010.

L'encadrement des loyers entre en vigueur à Lille

Instauré à Paris depuis le 1er août 2015, le **dispositif sera effectif à Lille** à partir du 1er février 2017. Il pourrait être étendu à d'autres villes comme Alençon ou Grenoble. Une réflexion est également menée pour encadrer les loyers en banlieue parisienne.

Les bailleurs de location meublée changent de régime fiscal

Les propriétaires de logements loués en meublé avaient jusqu'au 1er février pour changer de régime fiscal. Ce choix est crucial car il permet de **réaliser des économies d'impôt** non négligeables sur les revenus issus de la location du bien.

Le prix du gaz baisse

Après avoir vu leur tarif augmenter de 5% au 1er janvier, les clients d'Engie auront une belle surprise en février. En moyenne, les **6 millions de clients concernés** observeront une baisse de **0,56% sur leur prochaine facture**. La plus forte baisse sera de 0,6% pour les Français qui utilisent le gaz pour chauffer l'eau. Ceux qui s'en servent pour cuisinier verront leur facture se réduire de 0,2%, et ceux qui cumulent les deux verront s'appliquer une baisse moyenne de 0,4%.

Prendre l'autoroute va coûter plus cher

Les péages autoroutiers vont coûter près de 0,8% de plus à partir du 1er février. Une **augmentation bien supérieure à l'inflation**, et qui succède à une hausse des tarifs de 1,1% en 2016.

Changer de banque

à partir du 6 février, il sera plus simple de changer de banque grâce au «mandat de mobilité bancaire».

En fournissant ce document, accompagné d'un RIB, c'est le nouvel établissement qui se chargera des formalités auprès des créditeurs (comme l'employeur) et débiteurs (comme le bailleur).

La formule de calcul du taux du livret A change

En février, le taux de rémunération du produit d'épargne préféré des Français ne bouge pas: il reste à 0,75%. Mais **sa formule de calcul, elle, évolue**. Et plutôt dans un sens qui devrait désavantager les propriétaires de ce livret. Il y a ainsi fort à parier que la rémunération de ce placement deviendra moins avantageuse lors de sa prochaine révision au 1er août.

Lutter contre le tabac

"Certaines ne seront plus autorisées, celles qui donnent le sentiment que fumer c'est chic". Au micro de RTL, Marisol Touraine a pointé certaine marques de cigarettes afin de continuer à lutter contre le tabac. Le ministère de la Santé a annoncé que quatre marques étaient concernées : Vogue, Fine, Allure, Corset. Mais ces dernières ne seront pas interdites, elles devront seulement changer de nom.

L'industriel devra désormais choisir une autre appellation s'il veut continuer à vendre son produit. Un temps annoncé, les cigarettes Marlboro Gold ne sont finalement pas concernées par cette mesure. Le ministère de la Santé a ainsi pointé du doigt certaines marques de cigares et de cigarillos. Les marques Café crème, Paradiso et Punch sont également interdites et devront trouver un nouveau nom.

Si l'arrêté doit paraître au Journal officiel mercredi 1er février, ces marques seront encore visibles plusieurs mois. Les fabricants de cigarettes ont encore le droit de vendre leurs produits sous ce nom pendant un an an. Le délai est de deux ans pour les autres produits.

Par ailleurs, ne pourront plus être utilisées les mentions évoquant la finesse, la sveltesse ("slims"), faisant référence à des arômes de fruits, menthe ou autre, les mentions faisant référence à des propriétés vitalisantes, énergisantes, ainsi qu'à des propriétés naturelles, biologiques, biodégradables, ajoute le ministère.

AFOC de l'Essonne

AFOC de l'Essonne - jeudi après-midi,
Adresse : 12, Place de l'Agora - 91000 Évry
TEL : 01 60 79 22 18
@ : afoc91@gmail.com

https://twitter.com/afoc91
http://afoc91.unblog.fr